

Cérémonie du 8 décembre 2000 au Lycée Agricole Privé « RESSIN » à 42720 NANDAX.

Remise de 2 médailles des Justes parmi les Nations
Allocution de Monsieur Alfred Lazare Délégué Régional de Yad Vashem.

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Pascal Clément Président du Conseil Général de la Loire, Monsieur le Maire, Messieurs les élus, Monsieur François Paliard Président du Lycée, Monsieur Yves Bergeron Directeur du Lycée, Monseigneur Gardesse, Père Job Inisan représentant l'ordre des prêtres Salésiens Dom Bosco Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et religieuses, Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est à l'initiative de Monsieur Yves Bergeron Directeur de cette maison que nous sommes réunis ici aujourd'hui.

Il y a plus de deux ans j'ai reçu les 2 médailles gravées au noms des Pères Kolmer et Delafosse qui dirigeaient cet établissement dans les années 40. J'ai recherché dans la région le représentant Provincial des Pères Salésiens pour l'inviter à recevoir ces médailles lors d'une cérémonie à Lyon. Sans succès.

C'est l'été dernier que Monsieur Bergeron avec l'accord du Père Job Inisan, me fait part de son projet sur la cérémonie de ce jour. J'étais ravi de voir l'importance qu'il voulait donner à cette manifestation et surtout de la participation active des élèves.

Yad Vashem, Le Mémorial des martyrs de la Shoah à

Jérusalem, a à ce jour identifié plus de 18.000 personnes, dont environ 2.000 en France et un hommage leur est rendu dans le cadre d'une loi de 1953. Ce sont les "Justes" parmi les Nations".

Quels sont les critères de reconnaissance d'un Juste ?

Avoir au péril de sa vie, de sa sécurité, de sa liberté personnelle, apporté une aide à un juif pour lui permettre d'échapper à l'arrestation par les nazis et par là, à la déportation dans les camps de la mort.

Le dossier est constitué par les témoignages détaillés des personnes sauvées et attestés par des témoins directs et si possible, complétés par des documents d'archives authentiques.

Il est alors étudié par une commission d'historiens à Jérusalem, qui décide de l'attribution de la Médaille des Justes et du certificat honorifique..

En outre leurs noms sont inscrits sur le Mur d'honneur du Jardin des Justes à Yad Vashem Jérusalem. C'est la distinction suprême décernée à des non-juifs par l'Etat d'Israël, au nom du peuple juif.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour rendre hommage aux Pères Kolmer et Delafosse.